

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA VILLE DE VERVIERS

### Mesures de circulation à l'occasion du spectacle d'inauguration de l'Hôtel de Ville le 23 septembre 2011

M. le Bourgmestre a pris un arrêté en date du 13 septembre 2011 concernant l'inauguration de l'Hôtel de Ville de Verviers et le spectacle de son et lumière. Il sera applicable du jeudi 22 septembre 2011 à 8h00 au samedi 24 septembre à 02h00.

Il prévoit les mesures suivantes :

- 1) La circulation des véhicules sera interdite du vendredi 23 septembre 2011 à 16h au samedi 24 septembre 2011 à 02h00 :
  - Rue de Heusy
  - Rue des Carmes (entre la rue de Heusy et la rue du Tribunal)
  - Mont du Moulin (entre la rue Coronmeuse et la place du Marché)
  - Place du Marché (côté Perron)
  - Impasse Gouvy
- 2) La circulation sera interdite « excepté riverains et VIP » du 23 septembre 2011 à 16h au 24 septembre 2011 à 02h00 :
  - Rue Thier Mère Dieu (mise à double sens entre la place du Marché (annexe) et la rue du Pont.
  - Place du Marché, (côté Annexes)
- 3) L'arrêt et le stationnement seront interdits du 23 septembre 2011 à 16h au 24 septembre 2011 à 02h00 :
  - Rue de Heusy
  - Rue des Carmes (entre la rue de Heusy et la rue du Tribunal)
  - Mont du Moulin (entre la rue Coronmeuse et la place du Marché)
  - Place du Marché (côté Perron)
  - Impasse Gouvy
  - Rue Crapaurue (entre la place du Marché et la rue Ortmans-Hauseur)
  - Rue Thier Mère Dieu (entre la place du Marché et la rue du Pont)
- 4) L'arrêt et le stationnement sont interdits « excepté riverains et VIP » du 23 septembre 2011 à 16h au 24 septembre 2011 à 02h00.
  - Place du Marché
- 5) La circulation, l'arrêt et le stationnement seront interdits du 22 septembre 2011 à 08h00 au 24 septembre 2011 à 02h00
  - Place du Marché (côté Perron entre le Perron et l'Hôtel de Ville.Cette mesure sera matérialisée par des barrières de type Nadar.
- 6) Le stationnement des véhicules sera interdit rue des Martyrs du 23 septembre 2011 à 16h00 au 24 septembre 2011 à 02h00, du numéro 1 au numéro 21 afin de permettre l'arrêt des bus TEC. Il sera également interdit rue des Martyrs aux mêmes dates et heures, de la rue de la Banque jusqu'au numéro 32 (Police) afin de faciliter le croisement des bus TEC.

- 7) Pendant les festivités une bande de circulation de quatre mètres de largeur sera laissée libre en permanence sur tout le territoire de l'inauguration et pendant son déroulement pour permettre le passage des services de secours.
- 8) les contraventions aux dispositions de l'arrêté sont passibles de peine de police.